

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sayabec tenue le mardi 5 septembre 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire de Sayabec, 6, rue Keable à Sayabec et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 : Monsieur Yves Labonté;
Siège #3 : Madame Solange Tremblay;
Siège #4 : Monsieur Jean-Yves Thériault;
Siège #5 : Monsieur Jocelyn Caron;
Siège #6 : Madame Marielle Roy.

Absence motivée :

Siège #2 : Monsieur Robert-Luc Blaquière.

Tous formant quorum sous la présidence de madame Danielle Marcoux, mairesse. Messieurs Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Résolution 2017-09-358

Ordre du jour

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'accepter l'ordre du jour tel que reçu.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Réunion ordinaire

5 septembre 2017

Ordre du jour

1. Ouverture par un moment de silence;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption des procès-verbaux d'aout 2017;
4. Comptes à accepter – Aout 2017;
5. Dépôt de documents :
 1. Reconnaissance des bénévoles;
 2. Unité mobile SARA;
 3. Régie des alcools, des courses et des jeux – Demandes électroniques;
 4. Bourse de carbone Scol'ERE;
 5. MAMOT – Rapport financier 2016;
 6. MRC de La Matapédia – Demande Statistique Canada;
 7. MRC de La Matapédia – Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT);
 8. Loi 122;
 9. L'Accorderie de La Matapédia;
 10. Espèces exotiques envahissantes;

11. CNESST – Équité salariale;
 12. Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Déclaration des tonnages 2016;
 13. Prix FQM – Finalistes MRC;
6. Demandes d'appui :
 1. Amiram de la Vallée;
 2. Gare Patrimoniale/Maison de la Culture;
 3. Comité des Loisirs;
 4. Camp musical du lac Matapédia;
 5. École Ste-Marie – Location Centre sportif David-Pelletier;
 7. Invitations :
 1. Fête des Moissons;
 2. Congrès annuel FQM – Souper Gala et remise des diplômes;
 8. Urbanisme :
 1. CPTAQ – Demande d'exclusion de la zone agricole;
 9. Taxe d'accise 2014-2018 :
 1. Informations importantes;
 2. Paiement de factures;
 10. Caserne de pompiers :
 1. Règlement 2013-03/2015-01/2016-20 – Remboursement au compte courant;
 2. Règlement 2013-03/2015-01/2016-20 – Paiement de facture;
 3. Directive à l'entrepreneur;
 4. Bail avec la MRC de La Matapédia;
 5. Réunion de chantier #4 – Compte-rendu;
 6. Dénonciation de contrat – Bétonnières du Golfe inc.;
 11. Mise aux normes de l'eau potable :
 1. Envoi documents FEPTEU;
 2. Lot 1 – Réunion de démarrage;
 3. Lot 2 – Réunion de démarrage;
 4. Lot 1 – Visite Migmawei Mawiomi Secretariat;
 5. Lot 1 – Entente roulotte de chantier;
 6. Lot 1 – Avis officiel d'interventions sur les terres du Domaine de l'État;
 7. Lot 2 – Offre de services – Contrôle qualité;
 8. Lot 2 – Assurances;
 12. Prolongement des infrastructures route 132 Est :
 1. ;
 13. Amélioration rang 3 et route Melucq :
 1. Rang 3 – Règlement 2016-21 – Décompte #2;
 14. Route du Lac-Malcolm;
 1. Règlement 2017-05 – Paiement de factures;
 15. Remplacement du système de réfrigération :
 1. Règlement 2017-07 – Approbation;
 16. Ressources humaines :
 1. Préposés au centre sportif – Début d'emploi;
 2. Préposé au parc – Fin d'emploi;
 3. Mallette – Mandat supplémentaire;
 4. Renouvellement des contrats de travail du personnel-cadre;
 17. Réfection rang 2;
 1. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia – Programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL plan et devis;

2. Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia – Programme d’aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL;
18. Inspection télévisée – Autorisation, tarification et rapport;
19. OMH :
 1. Révision budgétaire 2017;
 2. Supplément au loyer;
 3. Suivi projet de fusion;
20. Développement acéricole :
 1. Suivi – Rencontre du 23 août 2017;
 2. Compte-rendu rencontre messieurs Roussel et Pronovost;
21. Approvisionnement en biomasse forestière – Octroi de contrat;
22. Luminaire coin chemin Hallé – Route 132 Est;
23. UMQ – Assurances collectives;
24. Fonds de roulement – Paiement facture;
25. Règlements :
 1. Pour l’ouverture des chemins – Avis de motion;
 2. 2017-12 pour fixer le montant maximum des dépenses que la municipalité de Sayabec entend engager pour l’exercice financier 2017 concernant des immeubles industriels municipaux – Certificat;
26. OBVMR – Dossiers en cours;
27. Motions :
 1. Félicitations – Nouvelle directrice régionale au MAMOT;
28. Affaires nouvelles :
 1. Motion – Félicitations – Fête au Village;
 2. _____;
 3. _____;
29. Période de questions;
30. Prochaine réunion – 11 septembre 2017;
31. Ajournement de la séance.

Résolution 2017-09-359

Procès-verbaux

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d’adopter les procès-verbaux d’août 2017 transmis trois jours à l’avance aux élus municipaux.

Résolution 2017-09-360

Comptes à accepter

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que les comptes du mois d’août 2017 soient acceptés par les membres du conseil

municipal au montant de 15 251.93 \$, les crédits étant disponibles au budget.

FOURNISSEUR	MONTANT
ATELIER DE SOUDURE M. POIRIER	152.69 \$
BERNARD & GAUDREULT	4 036.67 \$
BIO-VALLÉE	531.11 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	80.22 \$
CLEROBEC INC.	1 042.10 \$
LES CONSTRUCTIONS NOUVEL HORIZON	1 157.80 \$
DICOM EXPRESS	120.15 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	10.00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
GROUPE LECHASSEUR	780.74 \$
JEAN RAYMOND	100.00 \$
LES SERRES DE LA BAIE	1 480.82 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	28.69 \$
MACHINERIE JGN THÉRIAULT DIRECT INC.	176.39 \$
MATÉRIAUX RÉFRACTAIRES DIRECT INC.	127.72 \$
MAURICE BÉLANGER PAYSAGISTE INC.	27.57 \$
OUELLET JÉRÉMIE	45.00 \$
PELLETIER ANTOINE	101.07 \$
POMPE À EAU LAUNIER & FILS INC.	243.98 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	541.19 \$
SANI-MANIC	722.26 \$
SÉCURITÉ BERGER	17.25 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	73.88 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	213.28 \$
VILLE D'AMQUI	3 131.50 \$
VISA DESJARDINS	285.85 \$
TOTAL	15 251.93 \$

Dépôt de documents :

- 5.1. Mesdames Danielle Marcoux, mairesse, et Pascale Turcotte, agente de développement socio-économique, procèdent à la reconnaissance des bénévoles pour l'année 2017. Voici la liste des récipiendaires et de l'organisme les ayant sélectionnés :

Madame Zita Pineault	AFEAS
Monsieur Raymond Gagné	Chevaliers de Colomb
Madame Monique Morin	Chorale de Sayabec
Madame Georgette Boulay	Club des 50 ans et plus
Monsieur Roger Harvey	Comité des loisirs
Madame Nicole Poirier	Fabrique de Sayabec
Monsieur Philippe Bouchard	Garde Paroissiale
Monsieur Hugo Lévesque	Hockey mineur et les Ambassadeurs de la Vallée
Madame Marie Élément	Office Municipal d'Habitation

Tirage au sort – Bénévole de l'année Madame Marie Élément

- 5.2. Dépôt de la réponse du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-St-Laurent concernant les visites de l'unité mobile SARA dans la municipalité de Sayabec.
-

- 5.3. Une correspondance de la Régie des alcools, des courses et des jeux nous informe qu'il est maintenant possible de faire la demande de permis de réunion en ligne, et ce, depuis le 19 juin 2017.
 - 5.4. Ce point est reporté à une séance ultérieure.
 - 5.5. Dépôt de la lettre du MAMOT concernant l'opinion avec réserve émise par l'auditrice sur le rapport financier 2016.
 - 5.6. Résolution de la MRC de La Matapédia concernant la date de retour pour la complétion d'un questionnaire demandé par Statistiques Canada portant sur les infrastructures essentielles.
 - 5.7. Résolution de la MRC de La Matapédia concernant le point de vue de cette dernière relativement à la consultation portant sur les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT). Elle s'oppose et demande au MAMOT de revoir le tout.
 - 5.8. Dépôt de l'édition du 27 juin 2017 du *MuniExpress* concernant le projet de loi n°122 – Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.
 - 5.9. Dépôt du communiqué annonçant la mise sur pied du projet L'Accorderie de la Matapédia, un réseau d'échange de services entre individus.
 - 5.10. Une affiche de sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes sera installée au parc Pierre-Brochu (débarcadère) à Sayabec.
 - 5.11. Dépôt de la déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale transmise à la CNESST le 30 août 2017.
 - 5.12. Une correspondance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe des tonnages de matières résiduelles résidentielles pour l'année 2016. Ces données serviront à établir les montants des redistributions 2017.
 - 5.13. Un communiqué de la MRC de La Matapédia nous informe que la candidature de madame Chantale Lavoie, préfète, a été retenue pour le « Prix Elsie-Gibbons » et, dans la catégorie « Prix Leadership municipal », c'est le projet d'Écoterritoire habité qui a été retenu pour la finale. Ces prix seront remis lors de la soirée de gala du Congrès de la FQM le 28 septembre prochain.
-

Résolution 2017-09-361

Demande d'appui –
Amirams de la Vallée

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser les Amirams de la Vallée à tenir un pont payant aux intersections de certaines rues de la municipalité. Cette activité de financement s'est tenue en juillet dernier.

Résolution 2017-09-362**Demande d'appui – Gare Patrimoniale/Maison de la Culture**

ATTENDU QUE les comités Gare patrimoniale et Culture et Concertation constituent maintenant un seul organisme ;

ATTENDU QUE ce nouvel organisme possède une Charte ayant pour libellée Gare patrimoniale-Maison de la Culture de Sayabec ;

ATTENDU QUE le nouvel organisme s'engage à porter le flambeau de la culture et à respecter la Politique culturelle de la Municipalité de Sayabec ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de décerner officiellement le titre **Maison de la Culture** à la Gare patrimoniale de Sayabec et, par la même occasion, de l'autoriser à ouvrir ses portes pendant toute l'année. Par ce geste, la Municipalité accorde son appui indéfectible aux administrateurs de l'organisme pour opérer ce lieu de culture.

Résolution 2017-09-363**Demande d'appui – Comité des loisirs – Appui annuel**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'un montant de 1 751.85 \$ au Comité des loisirs de Sayabec afin de les appuyer dans leur organisation. Les factures présentées par le Comité des loisirs, pour un total de 2 098.49 \$, sont listées dans le tableau ci-bas. Ce montant complète l'appui annuel octroyé à l'organisme pour l'année 2017.

Comité des Loisirs de Sayabec

<u>Date</u>	<u>Fournisseur</u>	<u>Numéro de la facture</u>	<u>Montant</u>	<u>Appui</u>
20 juillet 2016	Journal du Brick à Brack inc.	13991	51.74 \$	51.74 \$
20 juillet 2016	Alyson Design & Multimédia	795468	25.00 \$	25.00 \$
12 janvier 2017	Distomatic	63090	42.37 \$	42.37 \$
27 janvier 2017	Danse-Mobile Audio Max	20170127	250.00 \$	250.00 \$
7 février 2017	Journal du Brick à Brack inc.	14581	57.49 \$	57.49 \$
2 mars 2017	Clérobéc		50.46 \$	50.46 \$
2 mars 2017	Clérobéc		112.24 \$	112.24 \$
4 mars 2017	Ma Cabane en Gaspésie	47	300.00 \$	300.00 \$
8 mars 2017	Épicerie Raymond Berger	4011730	340.39 \$	- \$
9 mars 2017	Épicerie Raymond Berger	6335596	14.99 \$	14.99 \$
13 mars 2017	Proludix inc.	30353	694.14 \$	694.14 \$

17 mars 2017	Épicerie Raymond Berger	6338025	39.67 \$	39.67 \$
17 mars 2017	Épicerie Raymond Berger	6338022	120.00 \$	113.75 \$
			2 098.49 \$	1 751.85 \$

Résolution 2017-09-364

Demande d'appui – Camp musical du lac Matapédia

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 556.64 \$ au Camp musical du lac Matapédia de Sayabec afin de les appuyer dans les différentes activités organisées lors des divers camps de l'été 2017.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Résolution 2017-09-365

Demande d'appui – École Ste-Marie et polyvalente de Sayabec

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser la location du Centre sportif David-Pelletier au cout de 25\$/l'heure à l'école Ste-Marie de Sayabec ainsi qu'à l'école polyvalente de Sayabec pour l'utilisation de la glace pour les jeunes joueurs de ballon-balai. Le Centre sportif sera utilisé trois (3) midis par semaine, soit deux (2) pour l'école primaire et un (1) pour la polyvalente de Sayabec du 1^{er} octobre 2017 au 13 avril 2018.

Résolution 2017-09-366

Invitation – Fête des Moissons 2017

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'inscrire mesdames Danielle Marcoux, mairesse, Claudette Turcotte et Marie Élément ainsi que monsieur Jocelyn Caron, conseiller, à la Fête des Moissons 2017 visant à souligner l'apport important des Matapédiennes et Matapédiens à l'avancement de notre région. Le travail d'un bénévole de chacune des dix-huit municipalités sera honoré. Cette activité gratuite aura lieu au centre municipal de Sainte-Marguerite-Marie le jeudi 5 octobre 2017 à compter de 17 h.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

7.2. Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, a obtenu son diplôme d'administrateur municipal. Il ne peut toutefois pas être présent à la

remise officielle qui aura lieu dans le cadre du souper gala du Congrès annuel de la FQM. Son diplôme lui sera donc transmis ultérieurement par la poste.

Résolution 2017-09-367

Urbanisme – Demande d'exclusion agricole

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service d'aménagement de la MRC de la Matapédia afin de nous encadrer dans la demande d'exclusion agricole pour le lot 6 110 015 situé sur la route Rioux à Sayabec.

9.1. Dépôt du courriel du MAMOT concernant les points importants à retenir relativement à la TECQ 2014-2018, notamment concernant la programmation des travaux et la reddition de comptes finales.

Résolution 2017-09-368

Taxe d'accise 2014-2018 – Paiement de factures

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 8 558.87 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires admissibles au programme de la taxe d'accise 2014-2018.

Taxe d'accise 2014-2018								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Englobe Corp.	900231614	6 125.00 \$	610.97 \$	306.25 \$	305.49 \$	6 430.48 \$	7 042.22 \$	7-août-2017
								Honoraires professionnels - Eau potable 132 Ouest
Écol'eau	21789	1 319.11 \$	131.58 \$	65.96 \$	65.79 \$	1 384.90 \$	1 516.65 \$	31-juil-17
								Manutention recherche de fuite
TOTAL		7 444.11 \$	742.55 \$	372.21 \$	371.28 \$	7 815.38 \$	8 558.87 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 7 815.38 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même la taxe d'accise 2014-2018. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 743.49 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-09-369

**Caserne de pompier –
Déplacement de facture**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de rembourser le paiement de la facture 655007895741 d'Hydro-Québec au montant de 443.56 \$, taxes incluses, initialement payé par le compte courant.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent qu'une somme de 405.03 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 38.53 \$ demeurent payés au budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-09-370

**Caserne de pompier –
Règlements d'emprunt 2013-
03/2015-01/2016-20 –
Paiement de facture**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 3399 au cout total de 4 438.04 \$, taxes incluses, à l'entreprise Architectes Goulet et Lebel pour des frais d'honoraires liés au projet de construction d'une caserne de pompiers.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 4 052.52 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même les règlements d'emprunt 2013-03/2015-01/2016-20. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 385.52 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

-
- 10.3. Dépôt de la directive A-05 à l'entrepreneur dans le projet de construction de la caserne d'incendie à Sayabec.
 - 10.4. Le projet de bail a été envoyé à monsieur Mario Lavoie, directeur général à la MRC de La Matapédia, le vendredi 1^{er} septembre 2017. Ce bail comprend l'annexe A où l'on retrouve le calcul du prix de base (remboursement en capital et intérêt du prêt de 653 361 \$ inclus) et le calcul des couts d'exploitation annuelle.
 - 10.5. Dépôt du compte-rendu de la réunion de chantier numéro 4 qui s'est tenue au centre communautaire de Sayabec le 17 aout dernier. Ce document a été préparé par la firme Goulet & Lebel, architectes.
 - 10.6. Dépôt de la dénonciation de contrat transmise par l'entreprise Bétonnières du Golfe inc. dans le cadre du projet de construction d'une caserne de pompiers à Sayabec.
-

-
- 11.1. Dépôt du courriel confirmant que les documents demandés par la MAMOT concernant la demande de subvention au programme FEPTEU.
 - 11.2. La réunion de démarrage pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable – Lot 1 aura lieu à 9 h le 7 septembre prochain au centre communautaire de Sayabec.
 - 11.3. La réunion de démarrage pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable – Lot 2 aura lieu à 13 h 30 le 11 septembre prochain au centre communautaire de Sayabec.
 - 11.4. Une visite de chantier devra être coordonnée avec monsieur Metallic du Migmawei Mawiomi Secretariat afin qu'il s'assure de la bonne mise en place des directives prescrites par la communauté autochtone dans le dossier de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 1.
 - 11.5. La roulotte de chantier pour les travaux de mise aux normes des installations d'eau potable sera installée dans le stationnement des sentiers Mic Mac.
 - 11.6. Dépôt de l'avis officiel concernant le début des travaux d'intervention sur les terres du Domaine de l'État. Les travaux de déboisement débuteront le 8 septembre prochain.
 - 11.7. Le dépôt des soumissions dans le dossier du contrôle qualité – Travaux de mise aux normes des installations en eau potable – Lot 2 est reporté au vendredi, 8 septembre 2017 à 11 h.
 - 11.8. Les informations concernant l'ajout des assurés additionnels au contrat des Excavations Léon Chouinard et fils ont été transmises le 1^{er} septembre dernier par monsieur Christian Roy, ingénieur de la firme Tetra Tech QI inc.
-

Résolution 2017-09-371

**Rang 3 – Règlement
d'emprunt 2016-21 –
Paiement de facture**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement du décompte #2, daté du 31 août 2017, au coût total de 217 688.64 \$, taxes incluses, aux Entreprises A & D Landry inc. pour les travaux de réfection de la voirie du rang 3.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 198 778.74 \$ comprenant le sous-total de la facture et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2016-21. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 18 909.90 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

Résolution 2017-09-372**Route du Lac-Malcolm –
Règlement d'emprunt 2017-
05 – Paiement de facture**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement des factures présentées au tableau ci-bas au cout total de 17 491.95 \$, taxes incluses, pour des dépenses liées au projet de réfection de la voirie de la route du Lac-Malcolm.

Règlement 2017-05 - Route du Lac-Malcolm								
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	50 % de TVQ	MONTANT + 50% DE TVQ	GRAND TOTAL	DATE
MRC de La Matapédia	17819	2 545.20 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	2 545.20 \$	2 545.20 \$	28-avr-17
								Honoraires professionnels - Route du Lac-Malcolm
Arpo Groupe-conseil	NR-0416	13 000.00 \$	1 296.75 \$	650.00 \$	648.38 \$	13 648.37 \$	14 946.75 \$	28 aout 2017
								Réfection route du Lac-Malcolm
TOTAL		15 545.20 \$	1 296.75 \$	650.00 \$	648.38 \$	16 193.57 \$	17 491.95 \$	

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 16 193.57 \$ comprenant le sous-total des factures et 50 % de la TVQ soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2017-05. Le montant de la TPS ainsi que le 50 % restant de la TVQ pour un montant total de 1 298.38 \$ seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

15.1. Dépôt de la lettre du MAMOT confirmant l'approbation du règlement 2017-07 décrétant une dépense de 837 000 \$ et un emprunt de 837 000 \$ pour le remplacement du système de réfrigération au centre sportif David-Pelletier.

Résolution 2017-09-373**Ressources humaines –
Centre sportif – Employé**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi au centre sportif de monsieur Jean-Yves Saint-Pierre, préposé au centre sportif, le 18 septembre 2017. La date de fin d'emploi sera le samedi 14 avril 2018.

Résolution 2017-09-374**Ressources humaines –
Centre sportif – Employé**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le début d'emploi au centre sportif de monsieur Rock Caron, préposé au centre sportif, le 18 septembre 2017. La date de fin d'emploi sera le samedi 14 avril 2018.

Résolution 2017-09-375

**Ressources humaines –
Préposé aux parcs – Fin
d'emploi**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec de confirmer la date de fin d'emploi de monsieur Lionel Ouellet, préposé aux parcs, au 22 septembre 2017.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, monsieur Jocelyn Caron, conseiller, se retire de la réunion le point suivant.

Résolution 2017-09-376

**Ressources humaines –
Mallette – Mandat
supplémentaire**

Proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unaniment par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer un mandat supplémentaire à la firme Mallette pour l'accompagnement suite au diagnostic de gestion et de l'analyse organisationnelle de la Municipalité de Sayabec. Cette phase d'accompagnement additionnelle d'une durée d'environ 56 h portera spécifiquement sur un soutien stratégique et tactique auprès de l'équipe de direction permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'organisation tout en maintenant des relations harmonieuses avec le personnel.

Échéancier :

- Début : septembre 2017 (date à confirmer)
- Fin prévue : mars 2018 (date à confirmer)

Ressource professionnelle de Mallette :

Ce mandat d'accompagnement sera effectué par monsieur Alain Paquet, CPA, CA, MA, de Mallette, S.E.N.C.R.L.

Honoraires professionnels :

<u>Activité</u>	<u>Heures</u>	<u>Contrôle</u>	<u>Honoraires</u>
<u>Accompagnement :</u>	42		6 300 \$
- Six (6) rencontres de travail sur place.	4		600 \$

- Préparation des rencontres			
<u>Élaboration d'outils de planification du travail – Direction des travaux publics</u>			
- Élaboration d'outils de planification et mise en place de ceux-ci	5	2	1 050 \$
<u>Mise à jour du plan de relève – Main d'œuvre</u>			
- Mise à jour du plan de relève	5	2	1 050 \$
SOUS-TOTAL	56	4	9 000 \$
<u>TOTAL :</u>	<u>9 000 \$</u>		

* Les honoraires excluent les taxes applicables. Les travaux qui ne font pas l'objet du présent mandat seront facturés au taux horaire des professionnels affectés à leur réalisation ou, alternativement, sur la base d'une estimation fournie à la suite de l'identification de nouveaux besoins. Les frais de déplacement sont en sus.

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, réintègre la réunion.

Résolution 2017-09-377

Ressources humaines – Renouvellement des contrats de travail du personnel- cadre

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser madame Danielle Marcoux, mairesse, à signer les contrats de travail du personnel-cadre et de confirmer que l'augmentation consentie au personnel-cadre est la même que celle accordée au personnel syndiqué dans la nouvelle convention collective 2018-2022.

Résolution 2017-09-378

Réfection rang 2 – Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia dans cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL plan et devis

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de resurfaçage mince sur la route du 2e rang Ouest ainsi que le décohéssionnement de la route Pouliot;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe RIRL-2017-533A dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux

modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 90 %;

CONSIDÉRANT que la municipalité financera les plans et devis à partir de la réserve financière carrière/gravière;

CONSIDÉRANT que le service de génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis requis dans ce projet et qu'il a déposé une offre de service de 45 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

- 1- D'octroyer le contrat pour la réalisation des plans et devis au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia au montant de 45 500 \$;
- 2- Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la municipalité de Sayabec et du MTMDET.

Résolution 2017-09-379

Réfection rang 2 - Mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia dans cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sayabec désire faire réaliser des travaux de reconstruction de la voirie dans le rang 2 Ouest;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe AIRRL-2017-345 dans laquelle le MTMDET juge conforme le projet déposé aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 75 %;

CONSIDÉRANT que la municipalité financera les plans et devis à partir de la réserve financière carrière/gravière;

CONSIDÉRANT que le service de génie de la MRC de La Matapédia possède l'expertise pour réaliser les plans et devis requis dans ce projet et qu'il a déposé une offre de service de 18 900 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec de mandater le service de génie municipal pour la réalisation :

- 1- des relevés nécessaires à la réalisation des plans et devis;
- 2- d'un appel d'offres pour l'étude géotechnique;
- 3- des plans et devis ainsi que des appels d'offres auprès des entrepreneurs;
- 4- du suivi et la coordination avec le MTMDET.

18. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

19.1. Ce point est à l'étude et donc reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-09-380

OMH – Supplément au loyer

CONSIDÉRANT QUE le locataire qui bénéficie du supplément au loyer se loge à 25 % de son revenu par mois.

CONSIDÉRANT QUE le Programme de Supplément au Loyer est une subvention octroyée aux personnes à modeste revenu.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec viendra assumer le 90 % du manque à gagner des suppléments à loyer.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Yves Thériault, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la municipalité de Sayabec :

- s'engage à participer au Programme de *Supplément au Loyer* pour le projet de 15 logements pour aînés des Appartements Pierre-Brochu de Sayabec.
- accepte de payer dans une proportion de 10 % le manque à gagner, pendant les cinq (5) premières années et ce, pour 100 % des unités de logement prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation

Cette résolution abroge la résolution 2017-08-341.

19.3 Courriel de monsieur Darisse concernant le suivi du projet de fusion auprès de la Société d'hébergement du Québec et du MAMOT.

20.1. Compte-rendu de la rencontre concernant le développement acéricole qui s'est tenu le 23 août dernier entre les représentants de la SERV et la municipalité.

20.2. Monsieur Bermond Roussel, bénévole, a rencontré monsieur Simon Pronovost, technicien forestier à la SERV, au sujet des sentiers Mic-Mac.

Résolution 2017-09-381

**Approvisionnement en
biomasse forestière – Octroi
de contrat**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sayabec désire être approvisionnée en biomasse forestière pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre de service, taxes incluses, conforme :

1- 9347-0771 Québec inc.	97 476.11 \$
2- Coopérative forestière de la Matapédia	139 893.56 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'octroyer le contrat pour l'approvisionnement à l'entreprise 9347-0771 Québec inc. pour un montant de 97 476.11 \$, taxes incluses;

Afin d'éviter tout conflit d'intérêts, madame Marielle Roy, conseillère, se retire de la réunion le point suivant.

22. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Madame Marielle Roy, conseillère, réintègre la réunion.

Résolution 2017-09-382

**Contrat d'assurances
collectives – Achat regroupé
– Solution UMQ**

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et au Code municipal* et à la Solution UMQ, la municipalité de Sayabec et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus;

ATTENDU QUE Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le mandat pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

ATTENDU QUE La rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Sayabec souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat au Groupe Mallette actuaire inc. en conséquence ;

Il est proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec :

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE la municipalité de Sayabec mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité de Sayabec s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité de Sayabec durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc.;

QUE la municipalité de Sayabec s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes.

Résolution 2017-09-383

Fonds de roulement – Paiement de facture

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 2633 de l'entreprise Ébénisterie B. Côté enr. pour la fabrication et l'installation d'un nouveau bureau à l'accueil de l'Hôtel-de-Ville. Le montant de la facture s'élève à 1 092.26 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les conseillers autorisent que cette dépense soit payée à partir du fonds de roulement de la municipalité sur une période de 5 ans à partir d'août 2018-2019-2020-2021 et 2022 au montant de 199.48 \$ les trois (3) premières années et de 199.47 \$ par année pour les deux (2) années suivantes. Le montant de la TPS ainsi que 50 % de la TVQ, pour un montant total de 94.88 \$, seront payés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale

Résolution 2017-09-384

**Règlement pour l'ouverture
des chemins l'hiver – Avis de
motion**

Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une séance ultérieure, un règlement pour l'ouverture des chemins pour l'hiver 2017-2018.

25.2. Dépôt du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2017-12 pour fixer le montant maximum des dépenses que la municipalité de Sayabec entend engager pour l'exercice financier 2017 concernant des immeubles industriels municipaux.

26. Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Résolution 2017-09-385

**Motions – Félicitations –
Nouvelle directrice régionale
au MAMOT**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations à madame Maryse Malenfant pour sa nomination au titre de directrice régionale du Bas-Saint-Laurent au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Résolution 2017-09-386

**Motions – Félicitations –
Comité de la Fête au Village**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec d'offrir leurs plus sincères félicitations au Comité organisateur de la Fête au Village ainsi qu'à tous les bénévoles et employés s'étant impliqués et ayant permis de faire de cette 15^e édition de la Fête au Village une belle réussite.

Période de questions :

1. Est-ce que ça coûte quelque chose pour bénéficier des services de L'Accorderie?
2. 25 \$/heure pour le sport scolaire (ballon-balai) est le tarif en vigueur selon le protocole d'entente signé avec les écoles.
3. Merci pour la réparation du luminaire au coin des routes 6 et 132.

4. Demande pour l'installation d'un panneau arrêt-stop sur la rue Marcheterre, au coin des rues St-Joseph et Marcheterre.
 5. Limite de vitesse dans le village : Est-ce qu'il a été question de discussion concernant la baisse de la limite de vitesse sur la route 132 à l'intérieur des limites du village?
 6. Sortie de la route Melucq, visibilité.
 7. Quelques questions sont posées concernant les branchements de services au cours des travaux de la mise aux normes des installations en eau potable.
-

Résolution 2017-09-387

Ajournement de la séance

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu unanimement par les membres du conseil municipal de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 16 et qu'elle soit ajournée au lundi 11 septembre 2017 à 19 h.

Danielle Marcoux,
maire

Francis Ouellet,
directeur général et secrétaire-
trésorier